Lions Clubs International

GUIDE POUR LA consolidation de districts

POURQUOI CONSOLIDER LES PETITS DISTRICTS ?

Alors que la taille idéale pour un district a été débattue, il ne fait aucun doute qu'un district devrait être suffisamment grand pour avoir un nombre suffisant de dirigeants formés et qualifiés au niveau du district, un congrès qui connaît une forte participation et de nombreuses ressources pour soutenir le développement des clubs.

Alors que la croissance de l'effectif devrait toujours faire partie du plan, le redécoupage peut apporter au district un mélange de nouveaux dirigeants qui peuvent examiner les activités du district sous un nouvel angle, combiner les ressources afin de mieux répondre aux besoins des clubs et même réduire les cotisations pour chaque membre car les dépenses sont partagées par un plus grand nombre de Lions. Le redécoupage, lorsqu'il est bien conçu, peut renforcer le district, favoriser la croissance de l'effectif et améliorer la capacité des districts à fournir les services humanitaires nécessaires.

Toutefois, pour réussir, il faut une compréhension approfondie des défis et des possibilités de chaque district et un plan détaillé afin que la nouvelle structure réponde efficacement aux besoins des clubs. Ce guide a été conçu afin de fournir un processus pour identifier les possibilités, déterminer de nouveaux territoires et établir des objectifs et un plan de mise en œuvre. Une feuille de travail se trouve à la page15 pour vous aider à extraire les données et organiser le processus de planification. Bien sûr, si vous avez besoin d'aide supplémentaire nous vous invitons à communiquer avec le service Eurafricain à@eurafrican@lionsclubs.org.

PREMIÈRE ÉTAPE : EFFECTUER UNE ANALYSE DES RESSOURCES

La première étape pour développer un plan consiste à identifier les services et ressources qui sont fournis (ou devraient être fournis) par chaque district pour soutenir la réussite des clubs.

Identifier les éléments suivants pour chaque district :

Événements

- ❍ Congrès de district
- ❍ Forums de district
- ❍ Réunions de Zone et de Région
- ❍ Événements de formation des responsables
- ❍ D'autres événements de district qui sont utiles aux clubs

Responsables qui soutiennent les clubs et qui offrent des programmes de d'encadrement

- ❍ Membres de l'équipe du GD
- ❍ Coordonnateurs EME et EML
- ❍ Présidents de région et présidents de zone
- ❍ Présidents de commission de district
- ❍ Diplômés des instituts de formation des responsables Lions
- ❍ Personnel et services pour la fondation du district ou locale (le cas échéant)
- ❍ D'autres dirigeants qui pourraient offrir des conseils et du soutien

Œuvres sociales

- ❍ Projets humanitaires de district
- ❍ Programmes de collecte de fonds de district
- ❍ Tout projet Lions mené à bien au niveau du district ou de la zone

Services de communication et d'assistance aux clubs

- ❍ Relations publiques
- ❍ Services offerts aux clubs par les présidents de commission de district
- ❍ Signalisation maintenue par le district
- ❍ Sites Internet, médias sociaux ou autres projets de district
- ❍ Bulletin de district
- ❍ D'autres publications de correspondance ou de nouvelles du district

Avoirs du district

- ❍ Équipement qui appartient au district
- ❍ Espace ou baux qui sont contractés par le district
- ❍ Fondations de district
- ❍ Contrats qui lient le district ou dont il est signataire
- ❍ Tout autre engagement ou service fourni par le district

Représentation du district ou district multiple

- ❍ Fonction au sein de fondations
- ❍ Fonctions dans le cadre de projets de district multiple ou régionaux
- ❍ D'autres fonctions au sein du gouvernement ou d'un organisme extérieur qui seraient détenues par un délégué du district

Dressez une liste de souhaits pour le district

Maintenant que vous avez identifié les projets et services que le district fournit actuellement, déterminez les services et projets que le district *souhaiterait entreprendre* (ou doit entreprendre) qui n'ont pas été possibles dans le passé. Rêvons un peu ! Peut-être que le district a toujours voulu mener une campagne de relations publiques ou accueillir un événement unique, mais n'avait jamais eu les moyens ou les bénévoles pour le faire. Notez les nouvelles façons d'appuyer les actions des clubs ou d'utiliser les talents dans le district. Le changement peut être amusant et valorisant et favoriser de nouvelles idées et de nouvelles façons de penser !

Remplissez **l'Étape un** de la **feuille de travail sur le redécoupage** pour chaque élément qui doit être maintenu ou entrepris. La feuille de travail se trouve à la page 15 de ce guide.

En réunissant ces éléments, vous connaîtrez aussi bien les défis que vous devrez relever que les ressources qui vous sont offertes pour offrir des possibilités élargies. En coordonnant ces éléments vous aurez parcouru un long chemin qui vous permettra d'avoir une proposition de redécoupage gagnante.

DEUXIÈME ÉTAPE : DÉFINIR LES TERRITOIRES

Regardez ensuite la distribution géographique des clubs. Existe-t-il une division naturelle ?

Prenez en considération ce qui suit :

Gestion de club :

Est-ce que les réunions de club seraient accessibles aux responsables du district ?
Est-ce que les congrès et manifestations du district seraient accessibles aux clubs ?
Les zones sont-elles clairement définies ?
Est-ce que le changement séparera un club fort qui a parrainé ou guidé un club plus faible ?

Direction (Leadership) :

Où sont les dirigeants actuels et passés ?
Comment les responsables potentiels peuvent-ils participer ?

Accroissement de l'effectif :

Est-ce que chaque nouveau district a un potentiel de croissance ?

Œuvres sociales :

Les projets précédemment soutenus par le district peuvent-ils être appuyés par la nouvelle structure ?

Événements :

Le nouveau district potentiel dispose-il d'un établissement central ou d'un emplacement logique où les événements du district peuvent avoir lieu ?

Dans une certaine mesure, le regroupement de districts est plus facile car le nouveau district combinera les ressources au lieu de les diviser.

Avec l'information fournie, déterminez les lignes territoriales du district qui appuieraient le mieux chaque club.

TROISIÈME ÉTAPE : ÉTABLIR LES BUTS ET OBJECTIFS

Au cours de votre analyse et de la création de votre liste de souhaits, vous avez documenté des programmes et des services qui sont cruciaux pour la santé et le développement des clubs. Maintenant vous pouvez passer à la prochaine étape qui consiste à examiner la région qui est envisagée et à trouver une façon de gérer ces services et ces programmes dans la nouvelle structure.

En utilisant la **feuille de travail** à la page 15, prenez chaque élément identifié dans **l'étape 1** et examinez comment il pourrait être utilisé par les territoires définis **dans l'étape 2** et les changements que la nouvelle structure peut apporter :

Peut-il s'adapter à la nouvelle structure ?
Comment ce service sera-t-il renforcé par la nouvelle structure ?
Comment ce service sera-t-il affaibli par la nouvelle structure ?
Quelles possibilités cette nouvelle structure offre-t-elle ?
Quels inconvénients cette nouvelle structure présente-t-elle ?
Y aura-t-il un impact financier ?

Ensuite, déterminez les mesures qui doivent être prises et comment et quand ces tâches doivent être accomplies pour atteindre l'objectif.

Conseil pour réussir.... Le changement peut être effrayant si vous n'en faites pas partie. Faites participer les anciens ou futurs dirigeants d'une manière positive pour obtenir leur support. Faites participer les membres dans la nouvelle région pour qu'ils se sentent concernés et utiles. Veillez à ce que les questions qui sont importantes pour eux fassent partie du plan.

Il se peut que vous constatiez que certains ajustements sont nécessaires pour atteindre les objectifs. Cela pourrait inclure la réévaluation des limites territoriales ou peut-être envisager d'éliminer ou d'élargir la portée d'un service ou d'un projet. Cet exercice vous aide à réunir les éléments pour trouver à la fois l'occasion ainsi que les aspects qui pourraient avoir besoin de plus d'attention.

Réaffecter les ressources du district

Les districts peuvent détenir des actifs monétaires tels que les revenus provenant des cotisations et devraient les répartir d'une manière qui est juste. Certaines régions ont divisé le reste des fonds par le nombre de membres (ou clubs) qui feront partie du nouveau district ou d'une manière qui appuie les activités du district nouvellement formé. Identifier une stratégie qui appuierait le mieux votre région.

ÉLABORATION DU PLAN

Bien qu'il existe certains éléments exigés par les règlements du conseil qui doivent être soumis pour obtenir l'approbation du conseil, le district est libre de recueillir des renseignements supplémentaires, de fournir plus de détails et de faciliter la transition.

Éléments exigés dans le Manuel des Règlements du Conseil

Chapitre IX : Section I : Sur le redécoupage, le Manuel des Règlements du Conseil décrit les éléments nécessaires pour procéder à un redécoupage. Cette section se trouve à la page 11 de ce document. Veuillez lire soigneusement ce règlement. Il précise également que des frais doivent être réglés et que le redécoupage proposé doit avoir un minimum de 35 clubs et de 1 250 membres dans chaque district, toutefois, ces critères ne concernent pas les districts qui réduisent leur territoire. Chaque proposition requiert les éléments suivants :

1. Une liste des clubs pour chaque district
2. Un plan de la région
3. Une explication de la manière dont les clubs seront mieux servis par la nouvelle structure du district (cela peut inclure un résumé du plan détaillé dont il est question dans la section suivante et des éléments comme une réduction des cotisations de district et les nouveaux services qui font partie des plans que le district compte fournir)
4. La date d'entrée en vigueur du redécoupage. Le redécoupage entrera en vigueur après la convention internationale lorsque le Conseil d'administration international aura donné son approbation, sauf indication contraire. Toutefois, lors de la consolidation des districts, il est souvent suggéré d'accorder une année supplémentaire afin de leur donner le temps de se réorganiser.

Aspects recommandés, sans être obligatoires à transmettre au Lions Club International

1. Plan détaillé pour répondre aux besoins du district
Pour que le plan réussisse vraiment, il faut beaucoup plus que les documents qui sont mentionnés dans les règlements du conseil. À l'aide des formulaires de planification qui ont été remplis au cours de l'analyse, rédigez un plan détaillé qui décrit les objectifs du district, les actions correspondantes nécessaires à la réalisation de chaque objectif et les personnes et ressources pour atteindre ces objectifs. Prévoir un délai précis pour la réalisation de chaque action. Ainsi, vous serez en mesure de suivre vos progrès et de procéder à des ajustements, le cas échéant.

2. Budget prévisionnel du nouveau district
Vous pourriez trouver que certains services et projets (tel que le congrès de district) peuvent aller plus loin et soutenir plus de clubs. Vous pourriez également constater que plus de membres feront baisser les cotisations et le coût des événements comme le congrès. Profitez de ces gains d'efficience et rendez les cotisations plus abordables pour tout le monde ! Cela contribuera également à rendre l'affiliation plus abordable pour les nouveaux membres ! Il est bon de noter que le budget du LCI, destiné au gouverneur de district, sera ajusté pour tenir compte des voyages supplémentaires nécessaires pour soutenir plus de clubs et parcourir des distances de plus grandes. Une fois que le budget aura été établi, il faut déterminer la nouvelle structure des cotisations du district.

3. Procédure pour mettre une résolution sur le bulletin de vote du congrès
Passez en revue la constitution et les statuts du district multiple pour déterminer les étapes appropriées pour présenter la résolution aux délégués au cours du congrès. Assurez-vous que les mesures sont comprises et que les responsables Lions sont au courant de la demande.

4. Prévoyez d'élire une équipe du gouverneur de district pour chaque nouveau district
Au cours de l'analyse vous avez identifié les dirigeants passés, actuels et potentiels. À cette étape, les districts peuvent, collectivement, déterminer comment aller de l'avant. Voici quelques stratégies qui pourraient être utiles.

Vacances prévues – Une vacance prévue a lieu lorsqu'un district laisse le poste de premier vice-gouverneur de district vacant et que le second district laisse le poste de second vice-gouverneur vacant dans l'attente que le premier vice-gouverneur de district sera issu de l'un des districts qui fusionnent et que le second vice-gouverneur de district viendrait d'un autre district qui est concerné par la fusion. Si cette entente peut être conclue (et sachez qu'il s'agit d'une entente officieuse qui peut être contestée) la fusion est alors plus facile. Toutefois, cela peut être plus compliqué si plus de deux districts sont en cours de fusion.

Tenue des élections – Pensez au fait que, lorsqu'il y a un redécoupage, c'est seulement après la réunion du conseil, lorsque la proposition a été approuvée et juste avant la convention internationale que la nouvelle équipe du district peut être élue. Si le redécoupage est programmé pour avoir lieu plus d'un an après son approbation, les élections devront également être retardées jusqu'à ce moment-là.

Élection au congrès de district multiple – Les délégués de club qui font parties des nouveaux sous-districts peuvent se réunir dans des salles de réunion séparées dans le but d'élire un gouverneur de district conformément à l'Article IX des Statuts Internationaux. Lorsqu'une réunion lors du congrès du district multiple ne peut pas avoir lieu, une réunion peut être convoquée dans le but de procéder à une élection.

Amendement de la constitution et des statuts de district

Examiner le texte de la constitution et des statuts du district pour déterminer si des modifications doivent être effectuées. N'oubliez pas que le texte standard de la constitution et des statuts de district sera le document constitutif en attendant que la constitution et les statuts du district amendés soient approuvés par les délégués du nouveau district. Vous trouverez le texte standard de la Constitution et des Statuts de District au Chapitre VII du Manuel des règlements du conseil : Constitution et Statuts.

Modèle de calendrier pour le redécoupage

Première année

1. Les dirigeants de district se réunissent pour discuter du redécoupage et effectuer l'analyse

2. Après l'analyse, **Le plan doit être rédigé** (cela doit être fait à temps pour être communiqué aux clubs au plus tard 60 jours avant la tenue du congrès du district multiple)

   N.B. : **Règlement du conseil d'administration Chapitre IX: Premier point. Redécoupage** précise les documents requis par le conseil pour approbation. Les éléments ci-dessous peuvent aider à fournir une orientation au niveau local.

   Exigés par les Règlements du Conseil :

   1. Liste des clubs pour chaque district
   2. Plan de la région
   3. Explication de la manière dont les clubs seront mieux servis par la nouvelle structure de district (cela peut inclure une réduction des cotisations de district et les nouveaux services que le district compte fournir)
   4. Date d'entrée en vigueur : Indique l'année au cours de laquelle le redécoupage devrait entrer en vigueur. Le redécoupage entrera en vigueur après la convention internationale lorsque le Conseil d'administration international aura donné son approbation, sauf avis contraire.

   Informations facultatives : Ces documents ne sont pas exigés dans le cadre du plan, mais devraient fournir une orientation claire pour les responsables Lions au niveau local.
   1. Objectifs et plans d'action pour répondre aux besoins du district
   2. Montant recommandé pour les cotisations de district
   3. Mesures prises pour que la résolution soit adoptée par le district multiple
   4. Plan recommandé pour l'élection de l'Équipe du GD

3. Suivre les conseils du district multiple pour présenter une résolution aux délégués

4. Communiquer et promouvoir le plan auprès des clubs dans les régions proposées. La proposition dans son ensemble doit être dûment transmise au moins 60 jours avant la tenue du congrès du district multiple. Consulter **le Chapitre IX : Premier point. Redécoupage** pour connaître les détails.

5. Le District Multiple approuve la proposition lors du congrès.

Deuxième année

1. La proposition est présentée au conseil d'administration international pendant la réunion d'octobre, pour approbation. Si elle est approuvée, le redécoupage entre en vigueur après la Convention internationale, sauf avis contraire.

2. Les districts organisent des élections lors du congrès du district multiple ou d'un congrès spécial. Si la proposition a été approuvée pour l'année suivante, les congrès de district auraient lieu comme d'habitude pour élire l'Équipe du DG des districts actuels.

3. Pour les régions qui doivent attendre une autre année pour fusionner, cette année leur offre l'occasion de consolider les programmes. Encouragez les responsables Lions à se réunir pour déterminer comment les éléments identifiés au cours de l'analyse peuvent être gérés de façon optimale. Encouragez-les à revoir les objectifs et à affiner leurs plans d'action.

Troisième année

1. Pour les régions qui sont déjà redécoupées, c'est la première année du nouveau district et l'année pour mettre en œuvre les plans, coordonner les efforts et utiliser les ressources qui existent dans le district.

2. Pour les régions qui ont reporté le redécoupage, c'est au cours de cette année que les élections pour le nouveau district ont lieu lors du congrès du district multiple ou d'un congrès spécial.

CINQUIÈME ÉTAPE : PROMOTION ET COMMUNICATION

Une communication efficace est la clé du succès et cela inclut bien comprendre la résistance éventuelle ainsi que les avantages qu'offre la proposition. Un avantage serait une participation plus importante aux congrès et un nombre plus important de dirigeants, toutefois une baisse des cotisations et le soutien accru aux clubs sont aussi d'importants avantages potentiels. S'assurer que les dirigeants régionaux sont au courant des buts et objectifs du plan pour que les Lions puissent voir la proposition comme un avantage et une mesure positive. C'est le moment d'augmenter notre présence et d'élargir la portée de notre service. Les clubs et les collectivités qu'ils desservent doivent savoir qu'ils bénéficieront de la nouvelle structure.

Promouvoir la proposition dans les districts et le district multiple, tout en soulignant que l'élément le plus important est le soutien des clubs.

Règlement sur les redécoupages au chapitre IX du manuel des règlements du conseil d'administration : Officiels de district et organisations :

I. REDECOUPAGES

Conformément à l'Article VIII, Section 3 des Statuts Internationaux, le règlement suivant s'appliquera à toute proposition de redécoupage présentée au conseil d'administration international :

Toutes les propositions de redécoupage doivent répondre aux exigences citées ci-dessous et être présentées à la division de l'administration des districts et des clubs et enregistrées par celle-ci, 60 jours avant le conseil d'administration d'octobre, pendant lequel elles seront prises en considération. Toute documentation supplémentaire présentée après cette date sera refusée.

1. **REDECOUPAGE DES DISTRICTS :** Les districts (district simple, sous-district ou district multiple) qui souhaitent faire approuver un redécoupage doivent fournir les éléments suivants :

a. Une liste des clubs faisant partie de chaque sous-district, précisant le nombre total d'effectifs de chaque club. Chaque sous-district proposé doit avoir un minimum de 35 clubs et 1 250 membres en règle, 60 jours avant le conseil d'administration pendant lequel le redécoupage sera pris en considération et doit maintenir son effectif pendant toute la procédure de redécoupage.

b. Une carte qui définit clairement les limites territoriales proposées ou modifiées de chaque district. Il est recommandé d'établir les districts de manière à permettre leur gestion efficace et à garder au minimum les frais de voyage et d'administration.

c. Le versement de 500 $US comme frais de redécoupage pour chaque nouveau district, sous-district, ou district multiple proposé.

d. Les districts et districts multiples qui présentent un dossier de redécoupage doivent inclure les documents suivants de tous ceux qui ont le droit de voter attestant que la proposition de redécoupage a reçu l'approbation nécessaire.

    i. Un exemplaire complet des procès-verbaux, certifiés par la signature du gouverneur de district, du premier vice-gouverneur de district et du secrétaire de cabinet, dans le cas d'un district simple ou sous-district(s) et la signature du président du conseil et du secrétaire du conseil, dans le cas d'un district multiple qui étaient en fonction lors du congrès ou congrès spécial au cours duquel le redécoupage a été approuvé.

    Les procès-verbaux doivent montrer que la majorité des délégués, inscrits et certifiés, ont approuvé la résolution au moyen d'un bulletin de vote écrit secret, et doivent inclure le comptage des bulletins de vote. Les procès-verbaux doivent aussi préciser que les résultats ont été annoncés aux délégués pendant le congrès. Il faut noter qu'un vote à la majorité et non pas un vote à deux-tiers est nécessaire pour que le conseil d'administration international prenne la proposition en considération.

ii. Un exemplaire de la proposition publiée, qui doit inclure une description complète et claire des districts et/ou des districts multiples proposés, en définissant clairement les territoires de chaque district proposé et/ou de chaque district multiple, selon les limites géographiques officielles, une liste des clubs devant faire partie de chaque région proposée et une carte géographique marquée clairement.

iii. La preuve que la proposition complète, ainsi qu'elle est notée au point 1.d.ii., a été communiquée à chaque club dans le district simple, le(s) sous-district(s) et le district multiple, au moins 60 jours avant le congrès pendant lequel le vote a eu lieu.

iv. Une explication montrant comment le district multiple et le(s) sous-district(s) seront mieux servis à la suite du redécoupage, y compris un plan détaillé qui inclut les buts et plans d'action en faveur de la croissance de l'effectif, le développement des responsables et les initiatives pour soutenir les clubs.

2. **FUSION / REDUCTION DES DISTRICTS :** Un district multiple qui combine un ou plusieurs sous-districts, dont un ou plusieurs sous-districts qui ont moins de 35 clubs et 1 250 membres, pour augmenter le nombre de membres par sous-district, doit aussi présenter la documentation indiquée au point 1. ci-dessus, mais n'a pas besoin d'effectuer de versement. L'approbation est requise du congrès du district multiple. Une explication, décrivant les programmes menés à bien récemment par le(s) sous-district(s) pour augmenter l'effectif et pourquoi un redécoupage est quand-même nécessaire, est requise. Dans ces régions, si le projet a pour résultat un sous-district qui ne satisfait pas la condition minimum requise de 35 clubs et de 1 250 membres, la proposition peut être considérée si elle aide à renforcer ou à améliorer la gestion d'un sous-district et le soutien des clubs.

3. **REDECOUPAGES DE DISTRICTS MULTIPLES :** Si un district multiple propose un redécoupage sans changer le territoire des sous-districts, il doit présenter les éléments qui sont décrits au point 1. ci-dessus, mais ne présentera les éléments notés au point 1.d. ci-dessus qu'au niveau du district multiple. Les procès-verbaux attestant l'approbation de la proposition et les changements de nom des districts par la suite, par un vote à deux-tiers des membres des cabinets de district de deux-tiers des districts sont requis, avant que le district multiple ne puisse proposer la résolution.

4. Le nom proposé pour le district et le district multiple doit répondre aux critères établis par le Lions Club International concernant les noms. Si la proposition divise un sous-district qui existe déjà, la désignation de l'un des nouveaux sous-districts doit être la même que celle du sous-district original, si les circonstances le permettent.

5. Tout redécoupage proposé et approuvé prend effet à la fin de la convention internationale suivante, à moins qu'une convention internationale ultérieure ne soit précisée.

6. Toute contestation de la procédure ou du processus suivis pour obtenir l'approbation de la résolution et du district (district simple, sous-district ou district multiple) doit être résolue au moyen de la procédure appropriée de résolution des litiges.

7. L'élection du gouverneur de district, du premier vice-gouverneur de district et du second vice-gouverneur de district doit avoir lieu après que la proposition ait été approuvée par le conseil d'administration international et avant la convention internationale qui aura lieu juste avant le redécoupage. L'élection doit avoir lieu pendant une réunion à laquelle les délégués du nouveau district sont convoqués selon la procédure correcte. Il est suggéré que l'élection ait lieu pendant un congrès de district ou de district multiple déjà prévu au programme et auquel les délégués assisteront normalement.

8. Les propositions qui ne remplissent pas les conditions énumérées ci-dessus seront rejetées et renvoyées au demandeur. Si une nouvelle demande est présentée dans un délai de 12 mois à compter du premier refus de la proposition, le demandeur sera dispensé de régler les frais d'enregistrement de 500 $US.

Feuille de travail pour la planification du redécoupage

A REMPLIR POUR CHAQUE ELEMENT DEVANT ETRE MAINTENU OU ENTREPRIS

Elément identifié dans la Première étape :
Buts et objectifs de la Troisième étape :

Peuvent-ils être utilisés par la nouvelle structure du district ?

Comment ce service sera-t-il renforcé par la nouvelle structure ?

Comment ce service sera-t-il affaibli par la nouvelle structure ?

Quelles possibilités cette nouvelle structure offre-t-elle ?

Quels inconvénients cette nouvelle structure présente-t-elle ?

Y aura-t-il un impact financier ? (joindre une estimation du coût)

Tâches / plans d'action	Qui	Quand	Comment saurons-nous que la tâche a été accomplie	Eventuels défis	Eventuelles solutions

Autres commentaires :

_____

_____

Lions Clubs International

Administration des districts et des clubs
Lions Clubs International
300 W 22ND ST
Oak Brook IL 60523-8842 États-Unis
lionsclubs.org
courriel : districtadministration@lionsclubs.org
Téléphone : 630.571.5466
facebook.com/lionsclubs

DA-GCD FR 11/15